

**Communiqué de presse**

Berne, le 29 août 2025

Pas d'augmentation des charges salariales, mais le financement de l'AVS reste en suspens

La Commission de la sécurité sociale et de la santé du Conseil national (CSSS-N) propose de financer provisoirement la 13^e rente AVS par la TVA et de supprimer le plafond des rentes pour les couples mariés. L'Union suisse des arts et métiers salue le rejet de l'augmentation des charges salariales. Mais l'extension de l'AVS est une fausse piste. La question d'une solution durable reste donc ouverte. Ce qu'il faut, c'est une réforme structurelle.

L'Union suisse des arts et métiers usam se félicite que les salaires soient épargnés par des charges supplémentaires. Dans le même temps, la proposition de la Commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil national (CSSS-N) soulève de nouvelles questions quant au financement durable de l'AVS.

La CSSS-N propose de financer temporairement la 13^e rente AVS par la TVA et de supprimer le plafond pour les rentes de couple.

Pour Simon Schnyder, responsable du dossier, une chose est claire: «La 13^e rente doit être financée dans le cadre d'une réforme globale et structurelle de l'AVS. Un financement isolé et à court terme ne fait que repousser les problèmes au lieu de les résoudre.»

La suppression du plafonnement des futures rentes pour les couples mariés sans neutralité des coûts pour l'AVS est inacceptable. Le relèvement du plafond de 150% à 200% représente une augmentation massive des prestations, dont le financement supplémentaire n'est pas assuré. Les avantages supprimés simultanément ne compensent pas les nouvelles dépenses. Une telle décision alourdit la charge de l'AVS au détriment des PME et des jeunes générations.

Dans un contexte marqué par une grande incertitude économique et une pression croissante sur les marges des entreprises, l'extension continue des prestations de l'AVS affaiblit de plus en plus l'économie. Les PME, qui constituent l'épine dorsale de notre prospérité, ne peuvent supporter de nouvelles charges.

L'usam demande donc au Parlement de faire preuve de responsabilité: la viabilité financière de l'AVS doit être assurée par une réforme équilibrée qui tienne compte à la fois de l'évolution démographique que les réalités économiques.

Renseignements complémentaires

Simon Schnyder, responsable des dossiers politique sociale et santé, portable 077 425 39 75

Urs Furrer, directeur, portable 079 215 81 30

Plus grande organisation faîtière de l'économie suisse, l'Union suisse des arts et métiers usam représente plus de 230 associations et plus de 600 000 PME, soit 99,8% des entreprises de notre pays. La plus grande organisation faîtière de l'économie suisse s'engage sans répit pour l'aménagement d'un environnement économique et politique favorable au développement des petites et moyennes entreprises.